

EXAMEN BLANC DE CONDUITE

Date :

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE : durée 32 minutes

Le candidat sera jugé sur sa capacité à déceler les changements de contexte de circulation et à adapter sa conduite en conséquence. Il devra :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier (durée 25 minutes) ;
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et répondre à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Élève :

Formateur :

Résultat de l'examen blanc :

Favorable Insuffisant

Examen non mené à son terme

Nombre de leçons recommandées :

Commentaires :

Signature de l'élève :

LA GRILLE D'ÉVALUATION TYPE EXAMEN repose sur l'analyse des compétences

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	✕	0	1	2	3			
Effectuer des vérifications du véhicule ⁽¹⁾	✕	0	1	2	3			
Connaître et utiliser les commandes	0	1	2	3	3			
Appréhender la route								
Prendre l'information	0	1	2	3	3			
Adapter son allure aux circonstances	0	1	2	3	3			
Appliquer la réglementation	0	1	2	3	3			
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers	0	1	2	3	3			
Partager la chaussée	0,5	1	2	3	3			
Maintenir des espaces de sécurité	1	2	3	3	3			
Sous-totaux								
Courtoisie au volant					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Total général								Minimum 20 points sur 31

COMMENT SE PASSE LA NOTATION ?

Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers.

Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen, mais de manière incomplète.

Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable.

Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Le niveau 3 ne correspond pas à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.

La notation se répartit ainsi :

- les savoir-faire traditionnels en circulation sont notés de 0 à 3 points ;
- les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience du risque sont notées pour 3 points maximum, chaque compétence comptant pour 1 point maximum ;
- enfin, les attitudes du candidat par rapport aux autres usagers, notamment les plus vulnérables, ainsi que la limitation de la consommation du carburant comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Le candidat doit obtenir un minimum de 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (comportement dangereux du candidat plaçant les autres usagers et/ou le véhicule dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers).

De plus, l'erreur éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions suivantes :

- Circulation à gauche sur chaussée à double sens
- Franchissement d'une ligne continue
- Circulation sur bande d'arrêt d'urgence ou les voies réservées
- Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt
- Circulation en sens interdit

■ L'erreur éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec à l'examen, qu'elle ait ou non nécessité une intervention physique ou verbale de l'expert.

Pendant l'évaluation de la manœuvre, l'évaluation est portée sur la capacité du candidat à maintenir la sécurité et sur la démarche technique mis en œuvre.

⁽¹⁾Attention Notation pour les vérifications du véhicule :

1 point si la vérification intérieure ou extérieure du véhicule est correcte, **1 point** si la réponse à la question en lien avec la sécurité routière est correcte, **1 point** si la réponse à la question portant sur les notions élémentaires de premiers secours est correcte.